

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-1250

présenté par

M. Pellois, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, Mme Cattelot, M. Lauzzana, M. Potier, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	450 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	450 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
TOTAUX	450 000	450 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face à la panne du Plan Ecophyto 2, cet amendement du groupe Socialistes et apparentés ponctionne 450 000 euros du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » en ses actions 21 « Adaptation des filières à l'évolution des marchés » à hauteur de 150 000 euros, 24 « Gestion équilibrée et durable des territoires » à hauteur de 150 000 euros et 27 « Moyens de mise en œuvre des politiques publiques et gestion des interventions » à hauteur de 150 000 euros afin d'abonder à la même hauteur l'action 01 « Santé, qualité et protection des végétaux » du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » en direction de l'expérimentation des fermes DEPHY.

Au vu des défis auxquels sont confrontés nos modèles agricoles, il convient d'aller plus et de mobiliser rapidement et sensiblement le secteur afin de changer d'échelle en matière d'agroécologie. Aussi cet amendement - sur lequel il serait évidemment souhaitable de lever le gage - vise à augmenter le budget de l'action 01 du programme budgétaire dont l'objectif est de promouvoir les méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.